

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-11-064

Attribution du **Marché de Maîtrise d'Œuvre** pour la
construction du **3ème groupe scolaire des Craoux**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 31 octobre 2022	<u>Séance du 08 novembre 2022</u>
<u>Date d'affichage</u> : 10 novembre 2022	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-lès-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 22	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI est représentée par Fabrice BAUDOIN, Marie-Paule FOURMENT est représentée par Alain FIRMIN, Stéphanie CASTRIGNANO est représentée par Patrick DUVAL, Renée THOMAS est représentée par Claudine BOISSEAU, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté par Éric DEVALQUENAIRE, Martine THEVENIN est représentée par Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN est représenté par Christèle PELISSIER,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé la création d'un jury de concours, et en a défini les membres.

Ce jury a été appelé à se réunir ces derniers mois afin de choisir un Maître d'œuvre, qui accompagnera la commune dans la réalisation du nouveau groupe scolaire dont la construction est prévue sur le site dit des Craoux.

Ce jury de concours s'est réuni une première fois le 25 avril 2022, durant la consultation, afin de réaliser une sélection à l'issue de laquelle trois candidatures anonymes ont été retenues.

Dans le cadre de cette consultation la commission de jury de concours s'est de nouveau réunie le 23 septembre 2022 afin de procéder au choix définitif du projet.

Le jury de concours s'est unanimement prononcé en faveur du projet n°2, qui s'est révélé être le projet porté par le groupement ayant pour mandataire le cabinet APACHE ARCHITECTES.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de négociation s'est tenue le vendredi 21 octobre 2022, en présence des représentants du cabinet APACHE ARCHITECTES, afin d'évoquer le montant alloué à la rémunération de ce cabinet.

En date du 25 octobre 2022, le cabinet APACHE ARCHITECTES a transmis à la commune un nouveau montant prévisionnel des travaux, détaillé comme suit :

Travaux bâtiment	4 607 500,00€ HT
Travaux VRD / aménagements	1 063 342,00€ HT
Total travaux	5 670 842,00€ HT
Maîtrise d'œuvre (MOE)	652 146,83 € HT (11.5%)
Missions complémentaires	136 100,21€ HT (2.40%)
Total MOE	788 247,04€ HT

Il est précisé que les montants présentés ci-dessus sont d'ordre prévisionnel et qu'ils peuvent varier au cours du processus de réalisation.

Le montant définitif des travaux ne sera connu que lorsque l'ensemble des marchés publics de travaux seront attribués.

Afin de donner aux conseillers municipaux l'information la plus large possible, sont annexés à la présente délibération :

- Le programme technique et le programme environnemental définis par la commune, et rédigés par le cabinet d'étude Albedo
- Le procès-verbal de la commission de jury de concours en date du 23 septembre 2022
- Le rapport de présentation de la procédure de consultation
- La note relative au projet de nouveau groupe scolaire, réalisée par le cabinet Apache Architectes

Vu le code de la commande publique, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5,

Vu la réunion de la commission de jury de concours du 25 avril 2022,

Vu le procès-verbal de la commission de jury de concours du 23 septembre 2022,

Vu le choix exprimé par la commission de jury de concours à l'unanimité des voix délibératives,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre suivant, au profit du cabinet Apaches Architectes :

« Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le site des Craoux suivant une démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) – niveau Or »

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre intitulé : « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le site des Craoux suivant une démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) – niveau Or », pour les montants figurant ci-dessous :

Travaux bâtiment	4 607 500,00€ HT
Travaux VRD / aménagements	1 063 342,00€ HT
Total travaux	5 670 842,00€ HT
Maîtrise d'œuvre (MOE)	652 146,83 € HT (11.5%)
Missions complémentaires	136 100,21€ HT (2.40%)
Total MOE	788 247,04€ HT

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document afférent au marché public susvisé

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GLAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK),

Le 10/11/2022
Le Maire,

Grégoire SOUQUE



